

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT
BOUCHES-DU-RHONE

ARRONDISSEMENT
D'ARLES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE MOURIES



Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	22
Votants	26

L'an deux mille dix huit
Le 27 mars

Date de la convocation
20 mars 2018

A 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en réunion ordinaire, sous la présidence de Madame Alice ROGGIERO, Maire.

Présents : MM. et Mmes les membres du conseil municipal à l'exception de :

Absents ayant donné procuration

Mme ALVAREZ a donné pouvoir à Mme ROGGIERO

M. QUINTIN a donné pouvoir à M. MEINI

M. BASSO a donné pouvoir à Mme OUARIT

M. FERRER a donné pouvoir à M. ALI-OGLOU

Absent excusé

Mme BONI

Secrétaire de Séance :

Corine CLAESSENS

OBJET DE LA DELIBERATION :

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 – BUDGET PRINCIPAL

RAPPORTEUR : M. CAVIGNAUX

N° 27/03/2018/01

Monsieur le Rapporteur expose le compte de gestion présenté par Monsieur le Percepteur de la Trésorerie de Maussane Vallée des Baux au titre de l'exercice 2017 qui présente des résultats identiques à ceux du Compte Administratif et son examen ne donne lieu à aucune remarque particulière.

Dans ces conditions, le Conseil Municipal est invité à approuver la délibération suivante :

Après s'être assuré que Monsieur le Percepteur de la Trésorerie de Maussane Vallée des Baux a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité de ses membres,

POUR : 19

ABSTENTIONS : 7 (Mmes Borgeaud, Brunet, Ouarit, Modelewski MM. Ali-Oglou, Basso, Ferrer)

CONTRE : 0

Déclare que le Compte de Gestion pour l'exercice 2017 dressé par le Percepteur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Alice ROGGIERO

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT
BOUCHES-DU-RHONE

ARRONDISSEMENT
D'ARLES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE MOURIES



Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	21
Votants	25

L'an deux mille dix huit
Le 27 mars

Date de la convocation
20 mars 2018

A 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en réunion ordinaire, sous la présidence de Madame Alice ROGGIERO, Maire.

Présents : MM. et Mmes les membres du conseil municipal à l'exception de :

Absents ayant donné procuration

Mme ALVAREZ a donné pouvoir à Mme ROGGIERO

M. QUINTIN a donné pouvoir à M. MEINI

M. BASSO a donné pouvoir à Mme OUARIT

M. FERRER a donné pouvoir à M. ALI-OGLOU

Absent excusé

Mme BONI

Secrétaire de Séance :

Corine CLAESSENS

OBJET DE LA DELIBERATION :

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET PRINCIPAL

RAPPORTEUR : M. CAVIGNAUX

N° 27/03/2018/02

Monsieur le Rapporteur soumet aux membres du Conseil Municipal le compte administratif de l'exercice 2017 du budget principal, dressé par l'ordonnateur et donne sur chaque article de dépenses et de recettes tous les détails, repris dans le tableau joint en annexe.

Madame le Maire sort de la salle du conseil municipal et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après examen du Compte Administratif qui lui est soumis, a reconnu que toutes les recettes ont été régulièrement effectuées et sont exactement rapportées, que toutes les dépenses sont enfermées dans les limites des crédits ouverts par les autorisations spéciales et supplémentaires qu'il a lieu d'approuver.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité de ses membres,

POUR : 18

ABSTENTIONS : 7 (Mmes Borgeaud, Brunet, Ouarit, Modelewski, MM. Ali-Oglou, Basso, Ferrer)

CONTRE : 0

estime en conséquence, qu'il y a lieu de l'approuver, d'où il résulte :

- un excédent de fonctionnement de **382.124,00 €**

- un déficit d'investissement de **1.163.119,57 €**.

Résultat de l'exercice avec reprise des résultats :

- un excédent de fonctionnement de **705.389,78 €**

- un déficit d'investissement de **53.292,26 €**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme
Le Premier Adjoint
Patrice BLANC

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT
BOUCHES-DU-RHONE

ARRONDISSEMENT
D'ARLES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE MOURIES



Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	22
Votants	26

L'an deux mille dix huit
Le 27 mars

Date de la convocation
20 mars 2018

A 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en réunion ordinaire, sous la présidence de Madame Alice ROGGIERO, Maire.

Présents : MM. et Mmes les membres du conseil municipal à l'exception de :

Absents ayant donné procuration

Mme ALVAREZ a donné pouvoir à Mme ROGGIERO

M. QUINTIN a donné pouvoir à M. MEINI

M. BASSO a donné pouvoir à Mme OUARIT

M. FERRER a donné pouvoir à M. ALI-OGLOU

Absent excusé

Mme BONI

Secrétaire de Séance :

Corine CLAESSENS

OBJET DE LA DELIBERATION :

VOTE DES TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES POUR L'ANNEE 2018

RAPPORTEUR : M. CAVIGNAUX

N° 27/03/2018/03

Il est proposé au Conseil Municipal de ne pas augmenter le taux des contributions directes pour 2018.

Les taux sont les suivants :

- Taxe d'habitation	15.88 %
- Taxe sur le foncier bâti	18.50 %
- Taxe sur le foncier non bâti	43.47 %

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Mme le Maire, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de voter les taux des contributions directes comme suit :

- Taxe d'habitation	15.88 %
- Taxe sur le foncier bâti	18.50 %
- Taxe sur le foncier non bâti	43.47 %

POUR : 24

ABSTENTION : 2 (Mmes BRUNET, MODELEWSKI)

CONTRE : 0)

CHARGE Mme le Maire de toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Alice ROGGIERO

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT
BOUCHES-DU-RHONE

ARRONDISSEMENT
D'ARLES

Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	22
Votants	26

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE MOURIES



L'an deux mille dix huit
Le 27 mars

Date de la convocation
20 mars 2018

A 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en réunion ordinaire, sous la présidence de Madame Alice ROGGIERO, Maire.

Présents : MM. et Mmes les membres du conseil municipal à l'exception de :

Absents ayant donné procuration

Mme ALVAREZ a donné pouvoir à Mme ROGGIERO

M. QUINTIN a donné pouvoir à M. MEINI

M. BASSO a donné pouvoir à Mme OUARIT

M. FERRER a donné pouvoir à M. ALI-OGLOU

Absent excusé

Mme BONI

Secrétaire de Séance :

Corine CLAESSENS

OBJET DE LA DELIBERATION :
TARIFS MUNICIPAUX ANNEE 2018
RAPPORTEUR : M. CAVIGNAUX
N° 27/03/2018/04

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de prendre connaissance du tableau des tarifs municipaux joint en annexe.

Le Conseil Municipal est invité à approuver ces nouveaux tarifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve les nouveaux tarifs pour l'année 2017.

POUR : 25

ABSTENTION : 1 (Mme BRUNET)

CONTRE : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Alice ROGGIERO

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT
BOUCHES-DU-RHONE

ARRONDISSEMENT
D'ARLES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE MOURIES



Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	22
Votants	26

L'an deux mille dix huit
Le 27 mars

Date de la convocation
20 mars 2018

A 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en réunion ordinaire, sous la présidence de Madame Alice ROGGIERO, Maire.

Présents : MM. et Mmes les membres du conseil municipal à l'exception de :

Absents ayant donné procuration

Mme ALVAREZ a donné pouvoir à Mme ROGGIERO

M. QUINTIN a donné pouvoir à M. MEINI

M. BASSO a donné pouvoir à Mme OUARIT

M. FERRER a donné pouvoir à M. ALI-OGLOU

Absent excusé

Mme BONI

Secrétaire de Séance :

Corine CLAESSENS

OBJET DE LA DELIBERATION :

SUBVENTION AU COMITE DES FETES

RAPPORTEUR : M. JAUBERT

N° 27/03/2018/05

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la demande de subvention du Comité des Fêtes pour l'année 2018.

Le Conseil Municipal oui l'exposé de Monsieur le Rapporteur, après en avoir délibéré,

DÉCIDE l'octroi d'une subvention de **14.860 Euros** au Comité des Fêtes de Mouries pour l'année 2018.

POUR : 20

ABSTENTIONS : 5 (Mme Borgeaud, Brunet, Ouarit, MM. Ali-Oglou, Ferrer)

CONTRE : 1 (M. Basso)

Les crédits nécessaires au versement de la subvention seront inscrits au budget primitif 2017 article 6574 – « subvention de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé ».

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Alice ROGGIERO

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT
BOUCHES-DU-RHONE

ARRONDISSEMENT
D'ARLES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE MOURIES



Nombre de conseillers

En exercice 27
Présents 22
Votants 26

L'an deux mille dix huit
Le 27 mars

Date de la convocation
20 mars 2018

A 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en réunion ordinaire, sous la présidence de Madame Alice ROGGIERO, Maire.

Présents : MM. et Mmes les membres du conseil municipal à l'exception de :

Absents ayant donné procuration

Mme ALVAREZ a donné pouvoir à Mme ROGGIERO

M. QUINTIN a donné pouvoir à M. MEINI

M. BASSO a donné pouvoir à Mme OUARIT

M. FERRER a donné pouvoir à M. ALI-OGLOU

Absent excusé

Mme BONI

Secrétaire de Séance :

Corine CLAESSENS

OBJET DE LA DELIBERATION :

SUBVENTION AUX ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

RAPPORTEUR : Mme DALMASSO

N° 28/03/2018/06

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'allouer pour l'année 2018 des subventions aux établissements scolaires pour un montant identique à celui de 2017, soit :

	Subventions 2018
Coopérative Ecole Elémentaire	2 080.00 €
Projet école élémentaire	1 200.00 €
Coopérative Ecole Maternelle	1 040.00 €
Projet école maternelle	1 200.00 €
TOTAL	5 520.00 €

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Madame le Rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE l'octroi des subventions susmentionnées aux établissements scolaires pour l'année 2018. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2016 article 6574 - « subvention de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé ».

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Alice ROGGIERO

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT
BOUCHES-DU-RHONE

ARRONDISSEMENT
D'ARLES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE MOURIES



Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	22
Votants	26

L'an deux mille dix huit
Le 27 mars

Date de la convocation
20 mars 2018

A 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en réunion ordinaire, sous la présidence de Madame Alice ROGGIERO, Maire.

Présents : MM. et Mmes les membres du conseil municipal à l'exception de :

Absents ayant donné procuration

Mme ALVAREZ a donné pouvoir à Mme ROGGIERO

M. QUINTIN a donné pouvoir à M. MEINI

M. BASSO a donné pouvoir à Mme OUARIT

M. FERRER a donné pouvoir à M. ALI-OGLOU

Absent excusé

Mme BONI

Secrétaire de Séance :

Corine CLAESSENS

OBJET DE LA DELIBERATION :

PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX VOYAGES ORGANISES PAR LE COLLEGE CHARLOUN RIEU

RAPPORTEUR : Mme DALMASSO

N° 27/03/2018/07

Chaque année, la commune est sollicitée pour participer aux voyages linguistiques et culturels de nos jeunes mouriéens.

En 2015, Madame le maire avait proposé de mettre un cadre d'intervention pour tous les financements de ces séjours, qui avait été validé et est rappelé ci-dessous :

- Le séjour doit comporter au moins 3 nuitées
- Le coût, avant la participation de la commune, doit être supérieur ou égal à 250 €
- L'enfant a droit à un subventionnement par an
- La participation de la commune sera versée à l'établissement scolaire, sur présentation d'une attestation de ce dernier, confirmant la participation effective de l'enfant concerné.

Depuis 2015, la participation est de 50 € par enfant qui réside sur la commune.

Il vous est demandé de reconduire le même montant pour l'année 2018, soit 50 €

12 enfants sont concernés :

- voyage en Italie du 14 au 21 avril : 8 enfants

- voyage au Lavandou du 9 au 13 avril : 4 enfants

Par contre, depuis 2017, la participation communale est versée directement aux familles par virement bancaire.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **Valide** le montant de la subvention à verser aux familles,
- **Charge** Madame le Maire de toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Alice ROGGIERO

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT
BOUCHES-DU-RHONE

ARRONDISSEMENT
D'ARLES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE MOURIES



Nombre de conseillers

En exercice 27
Présents 22
Votants 26

L'an deux mille dix huit
Le 27 mars

Date de la convocation
20 mars 2018

A 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en réunion ordinaire, sous la présidence de Madame Alice ROGGIERO, Maire.

Présents : MM. et Mmes les membres du conseil municipal à l'exception de :

Absents ayant donné procuration

Mme ALVAREZ a donné pouvoir à Mme ROGGIERO

M. QUINTIN a donné pouvoir à M. MEINI

M. BASSO a donné pouvoir à Mme OUARIT

M. FERRER a donné pouvoir à M. ALI-OGLOU

Absent excusé

Mme BONI

Secrétaire de Séance :

Corine CLAESSENS

OBJET DE LA DELIBERATION :
SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS DE MOURIES

RAPPORTEUR : M. JAUBERT

N° 28/03/2018/08

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'allouer pour 2018 des subventions aux associations de la Commune pour un montant total de **25.120,00€**:

ASSOCIATIONS	2015	2016	2017	2018
ADMVB Ecole de musique	3800	3515	3150	3000
Alpilles Tai Chi Chuan	350	324	300	300
Amicale CCF	300	200	150	150
Amicale des Chasseurs	300	278	0	300
Amis de Mouries	500	463	400	400
Anciens combattants	300	278	250	300
APE	0	500	0	800
Association des commerçants	0	0	0	0
Association Golf de Servanes	200	185	150	150
Boxing Club Mourièsen	800	740	650	1280
Chemin Faisan	1500	1388	1100	1100
Club Education Canine	250	0	0	250
Club Taurin-	1500	1388	1200	1200
Club Taurin – subv. exceptionnelle	0	0	0	0
Collège Saint-Martin-de-Crau	0	0	0	0
Club Taurin convention	8000	7400	6600	6600

Cré-Alpilles	500	0	0	0
Li Verdalo	1000	925	750	750
ESPM-	2500	2313	2070	2070
ESPM subvention exceptionnelle	0	0	0	0
Foulées de l'olivier	500	463 + 350	400	400
Foyer rural	1350	1249	1100	1100
GAM - subvention exceptionnelle -	0	0	0	0
GAM (archéologie)	850	700	600	600
Judo club	1300	1203	1800	1200
La Boule Mouriesenne	1500	1000	0	0
Les nounous mourièresnes	300	200	150	150
Lis amateur mourièresen	0	0	0	0
Lis Pichoulins	500	0	0	500
Mémori	0	0	0	0
Mouries Karaté club	800	740	1800	0
Ovalive	350	324	250	250
Sport Santé Loisirs	1200	1110	950	950
Tambourinaires	350	324	250	250
Tennis	1000	925	820	820
ADMR			0	Versée par le CCAS
Tony GRAND			250	250
Sapeurs Pompiers			0	Versée par le CCAS
En'vie				0
TOTAL	33.815	28.485	25.140	25.120

Les montants proposés seront prélevés à l'article **6574 du budget primitif 2018**.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Rapporteur,

Après en avoir délibéré,

POUR : 23
ABSTENTIONS : 2 (Mmes BRUNET, OUARIT)
CONTRE : 1 (M. BASSO)

VALIDE le montant des propositions attribuées aux associations de la commune pour l'année 2018. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2018 article 6574 – « subvention de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé ».

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Alice ROGGIERO

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT
BOUCHES-DU-RHONE

ARRONDISSEMENT
D'ARLES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE MOURIES



Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	22
Votants	26

L'an deux mille dix huit
Le 27 mars

Date de la convocation
20 mars 2018

A 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en réunion ordinaire, sous la présidence de Madame Alice ROGGIERO, Maire.

Présents : MM. et Mmes les membres du conseil municipal à l'exception de :

Absents ayant donné procuration

Mme ALVAREZ a donné pouvoir à Mme ROGGIERO

M. QUINTIN a donné pouvoir à M. MEINI

M. BASSO a donné pouvoir à Mme OUARIT

M. FERRER a donné pouvoir à M. ALI-OGLOU

Absent excusé

Mme BONI

Secrétaire de Séance :

Corine CLAESSENS

OBJET DE LA DELIBERATION :

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2017 AU BUDGET 2018 DE LA COMMUNE

RAPPORTEUR : M. CAVIGNAUX

N° 27/03/2018/09

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le résultat de clôture de l'exercice 2017 :

- un excédent de fonctionnement de **705.389,78 €**

- un déficit d'investissement de **53.292,26 €**

Après constatation du résultat de fonctionnement, excédent de **705.389,78 €**, Madame le Maire propose d'affecter ce montant en totalité à la section d'investissement au compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisés (recettes investissement).

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de Monsieur le Rapporteur, après en avoir délibéré,

POUR : 20

ABSTENTION : 6 (Mmes Borgeaud, Brunet, Ouarit MM. Ali-Oglou, Basso, Ferrer)

CONTRE : 0

Décide d'affecter **705.389,78 €**, au compte **1068 Excédent de fonctionnement capitalisés**.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Alice ROGGIERO

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT
BOUCHES-DU-RHONE

ARRONDISSEMENT
D'ARLES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE MOURIES



Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	22
Votants	26

L'an deux mille dix huit
Le 27 mars

Date de la convocation
20 mars 2018

A 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en réunion ordinaire, sous la présidence de Madame Alice ROGGIERO, Maire.

Présents : MM. et Mmes les membres du conseil municipal à l'exception de :

Absents ayant donné procuration

Mme ALVAREZ a donné pouvoir à Mme ROGGIERO

M. QUINTIN a donné pouvoir à M. MEINI

M. BASSO a donné pouvoir à Mme OUARIT

M. FERRER a donné pouvoir à M. ALI-OGLOU

Absent excusé

Mme BONI

Secrétaire de Séance :

Corine CLAESSENS

OBJET DE LA DELIBERATION :

BUDGET PRIMITIF 2018

RAPPORTEUR : M. CAVIGNAUX

N° 28/03/2018/10

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le projet de Budget Primitif 2018 de la Commune dressé par elle et appuyé de tous les documents propres à justifier ses propositions.

Le Conseil Municipal oui l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité de ses membres,

POUR : 19

ABSTENTIONS : 7 (Mmes Borgeaud, Brunet, Ouarit, Modelewski ,MM. Ali-Oglou, Basso, Ferrer)

CONTRE : 0

Approuve le projet de budget primitif pour l'exercice 2018, les recettes et les dépenses tant en fonctionnement qu'en investissement :

- Fonctionnement 2.964.443,00 €

- Investissement 2.577.724,00 €

à la somme de 5.542.167,00 € (Cinq million cinq cent quarante deux mille cent soixante sept euros).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Alice ROGGIERO

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT
BOUCHES-DU-RHONE

ARRONDISSEMENT
D'ARLES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE MOURIES



Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	22
Votants	26

L'an deux mille dix huit
Le 27 mars

Date de la convocation
20 mars 2018

A 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en réunion ordinaire, sous la présidence de Madame Alice ROGGIERO, Maire.

Présents : MM. et Mmes les membres du conseil municipal à l'exception de :

Absents ayant donné procuration

Mme ALVAREZ a donné pouvoir à Mme ROGGIERO

M. QUINTIN a donné pouvoir à M. MEINI

M. BASSO a donné pouvoir à Mme OUARIT

M. FERRER a donné pouvoir à M. ALI-OGLOU

Absent excusé

Mme BONI

Secrétaire de Séance :

Corine CLAESSENS

OBJET DE LA DELIBERATION :

**CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES EN VUE DES TRAVAUX
D'AMENAGEMENT ET DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX DES RUES DES
BERGERES, DU 8 MAI ET JEAN COLAS**

RAPPORTEUR : Mme ROGGIERO

N° 27/03/2018/11

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la municipalité souhaite réaliser des travaux sur les rues des Bergères, du 8 Mai et Jean Colas. Cette opération comprend outre la réfection de la voirie et de l'éclairage public, le renouvellement des réseaux d'eau potable, d'assainissement et pluvial sur ces rues.

La CCVBA désormais compétente sur les réseaux, suite aux transferts de compétence, doit cependant assurer la maîtrise d'ouvrage sur cette partie du projet.

Il est donc proposé de recourir au mécanisme du groupement de commandes prévu à l'article 8 du code des marchés publics pour le marché de travaux correspondant à cette opération. La Commune sera coordonnateur du groupement.

En outre, une Commission d'analyse des offres étant créée spécifiquement pour les besoins de ce marché, il convient de désigner trois membres de la Commission d'appel d'offres de la Commune appelés à la représenter au sein de cette Commission spécifique.

Madame le Maire propose donc au Conseil municipal :

- d'approuver la constitution d'un groupement de commandes entre la Commune de Mouries et la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles pour la passation d'un marché de travaux d'aménagement et de renouvellement des réseaux des rues des bergères, du 8 mai et Jean Colas à Mouries ;

- de désigner, pour représenter la Commune au sein de la commission d'analyse des offres du groupement de commandes, les élus suivants :
 - Michel CAVIGNAUX
 - M. Jean-Pierre AYALA
 - M. Jean-Pierre FRICKER

Le Conseil municipal est appelé à se prononcer à ce sujet.

Le Conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **d'approuver** la constitution d'un groupement de commandes entre la Commune de Mouriès et la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles pour la passation d'un marché de travaux d'aménagement et de renouvellement des réseaux des rues d'Aubagne et des Béraud à Mouriès ;
- **de désigner**, pour représenter la commune au sein de la commission d'analyse des offres du groupement de commandes, les élus suivants :
 - Michel CAVIGNAUX
 - M. Jean-Pierre AYALA
 - M. Jean-Pierre FRICKER
- **d'autoriser** Madame le Maire à signer, en tant que personne responsable, la présente convention ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre du dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Alice ROGGIERO

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT
BOUCHES-DU-RHONE

ARRONDISSEMENT
D'ARLES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE MOURIES



Nombre de conseillers

En exercice 27
Présents 22
Votants 26

L'an deux mille dix huit
Le 27 mars

Date de la convocation
20 mars 2018

A 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en réunion ordinaire, sous la présidence de Madame Alice ROGGIERO, Maire.

Présents : MM. et Mmes les membres du conseil municipal à l'exception de :

Absents ayant donné procuration

Mme ALVAREZ a donné pouvoir à Mme ROGGIERO

M. QUINTIN a donné pouvoir à M. MEINI

M. BASSO a donné pouvoir à Mme OUARIT

M. FERRER a donné pouvoir à M. ALI-OGLOU

Absent excusé

Mme BONI

Secrétaire de Séance :

Corine CLAESSENS

**OBJET : CONTRAT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT
AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL 13 2014-2017 – VALIDATION TRANCHE 2017
RAPORTEUR : Mme ROGGIERO
N° 27/03/2018/12**

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune bénéficie d'un contrat départemental de développement et d'aménagement afin de financer les projets d'investissement pour un montant total estimé à 7.487.340 € HT, selon un échéancier allant de l'année 2014 à l'année 2017.

Chaque tranche, doit être soumise annuellement au vote du conseil municipal et peut faire l'objet à cette occasion de modifications quant au phasage des projets ou à leur montant. Le montant total du contrat ne peut toutefois pas être réévalué à la hausse.

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'il s'est prononcé le 8 novembre 2017 par délibération n°10 votée à l'unanimité sur les montants de la tranche 2017 du contrat départemental de développement et d'aménagement.

Après vérification de nos dossiers par les services du conseil départemental, certains ajustements ont dû être réalisés.

Opérations	Nouveaux montants		
	Montant des dépenses	%	Subventions sollicitées
Maison de l'Olive et de la vie associative	600.415	80	480.332
Acquisition de véhicules techniques	299.197	80	239.358

Réfection toiture Eglise	173.684	80	138.947
Construction d'une salle multi-activités	705.433	80	564.347
Vidéo Protection	178.413	80	142.730
Aménagement Place des Bergères et rues 8 mai, Colas	772.404	70	540.683
Mise en sécurité de la falaise	56.834	70	39.784
Programme Voirie	593.586	70	415.510
Travaux Caisse Jean Jean	167.766	80	134.213
Toiture Ecole Primaire	133.900	70	93.730
Extension du Cimetière	375.948	70	263.164
Démolition Maison Associations	38.250	70	26.775
TOTAL	4.095.830		3.079.573

Il vous est proposé :

- de modifier la tranche 2017 par les opérations décrites ci-dessus et reprises dans le tableau de phasage financier et plan de financement prévisionnel global joint en annexe.
- d'approuver le plan de financement de la tranche 2017,
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous les actes et documents relatifs à ce contrat.

Au bénéfice de ces précisions il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- D'approuver la programmation pluriannuelle actualisée des projets d'investissements 2014-2017 conformément au tableau ci-joint, d'un montant total de 7.414.693 € HT, soit une subvention globale du Département des Bouches-du-Rhône représentant un montant de 5.728.663 €.
- D'approuver le plan de financement de la tranche 2017 tel que figurant dans le tableau ci-joint, soit un montant total de subvention départementale sollicité à hauteur de 3.079.573 € pour la 4ème et dernière tranche du Contrat.
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tous les actes et documents relatifs à ce contrat pluriannuel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Approuve la programmation pluriannuelle actualisée des projets d'investissements 2014-2017 conformément au tableau ci-joint, d'un montant total de 7.414.693 € HT, soit une subvention globale du Département des Bouches-du-Rhône représentant un montant de 5.728.663 €.
- Approuve le plan de financement de la tranche 2017 tel que figurant dans le tableau ci-joint, soit un montant total de subvention départementale sollicité à hauteur de 3.079.573 € pour la 4ème et dernière tranche du Contrat.
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tous les actes et documents relatifs à ce contrat pluriannuel

CETTE DELIBERATION ANNULE ET REMPLACE LA N° 8/11/2017/10

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Alice ROGGIERO

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT
BOUCHES-DU-RHONE

ARRONDISSEMENT
D'ARLES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE MOURIES



Nombre de conseillers

En exercice 27
Présents 22
Votants 26

L'an deux mille dix huit
Le 27 mars

Date de la convocation
20 mars 2018

A 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en réunion ordinaire, sous la présidence de Madame Alice ROGGIERO, Maire.

Présents : MM. et Mmes les membres du conseil municipal à l'exception de :

Absents ayant donné procuration

Mme ALVAREZ a donné pouvoir à Mme ROGGIERO

M. QUINTIN a donné pouvoir à M. MEINI

M. BASSO a donné pouvoir à Mme OUARIT

M. FERRER a donné pouvoir à M. ALI-OGLOU

Absent excusé

Mme BONI

Secrétaire de Séance :

Corine CLAESSENS

OBJET DE LA DELIBERATION :

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL 13 DANS LE CADRE DE LA COMMEMORATION DU CENTENAIRE DE LA FIN DE LA PREMIERE GUERRE MONDIALE

RAPPORTEUR : M. BLANC

N°27/03/2018/13

2018 marquera le centenaire de la fin de la Première Guerre mondiale, une date importante pour la conscience collective. En cela, le Conseil Départemental 13 a souhaité s'associer à ce devoir de mémoire en accompagnant les communes souhaitant participer à cette commémoration.

Le Conseil Départemental participera à hauteur de 70 % pour la rénovation et la mise en valeur de monuments aux morts, de cimetières ou autre lieu de mémoire.

A ce titre, un devis a été demandé pour la réfection de la chapelle du cimetière pour un montant HT de 30.066,00 €.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de valider :

- le projet de réfection de la chapelle du cimetière
- le plan de financement ci-dessous correspondant.

Financier	Taux	Montant total sollicité
CONSEIL DEPARTEMENTAL	70 %	21.046,20 €
AUTOFINANCEMENT	30 %	9.019,80 €
	TOTAL	30.066,00 €

Le conseil municipal après avoir entendu les explications de Madame le Maire,

A l'unanimité de ses membres,

- Approuve le projet de réfection de la chapelle du cimetière ainsi que son plan de financement
- Autorise Madame le Maire à déposer le dossier de subvention
- Donne délégation à Madame le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le mener à son terme.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Alice ROGGIERO

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT
BOUCHES-DU-RHONE

ARRONDISSEMENT
D'ARLES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE MOURIES



Nombre de conseillers

En exercice 27
Présents 22
Votants 26

L'an deux mille dix huit
Le 27 mars

Date de la convocation
20 mars 2018

A 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en réunion ordinaire, sous la présidence de Madame Alice ROGGIERO, Maire.

Présents : MM. et Mmes les membres du conseil municipal à l'exception de :

Absents ayant donné procuration

Mme ALVAREZ a donné pouvoir à Mme ROGGIERO

M. QUINTIN a donné pouvoir à M. MEINI

M. BASSO a donné pouvoir à Mme OUARIT

M. FERRER a donné pouvoir à M. ALI-OGLOU

Absent excusé

Mme BONI

Secrétaire de Séance :

Corine CLAESSENS

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL 13
DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE PROXIMITE POUR LE LOCAL DU CCFF**

RAPPORTEUR : M. AYALA

N° 27/03/2018/14

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet de travaux pour le local du Comité Communal Feux de Forêts (CCFF).

Le total des travaux s'élève à un montant de 22.971,46 € HT qui peuvent être subventionnés à 70 % par le Conseil Départemental 13, dans le cadre du dispositif des travaux de proximité.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de valider :

- le projet de travaux dans le local du CCFF

- le plan de financement ci-dessous :

Financier	Taux	Montant total sollicité
CONSEIL DEPARTEMENTAL	70 %	16.080,02 €
AUTOFINANCEMENT	30 %	6.891,44 €
	TOTAL	22.971,46 €

Le conseil municipal après avoir entendu les explications de Madame le Maire,

A l'unanimité de ses membres,

- Approuve le projet de réfection du local CCFF ainsi que son plan de financement
- Autorise Madame le Maire à déposer le dossier de subvention
- Donne délégation à Madame le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le mener à son terme.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Alice ROGGIERO

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT
BOUCHES-DU-RHONE

ARRONDISSEMENT
D'ARLES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE MOURIES



Nombre de conseillers

En exercice 27
Présents 22
Votants 26

L'an deux mille dix huit
Le 27 mars

Date de la convocation
20 mars 2018

A 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en réunion ordinaire, sous la présidence de Madame Alice ROGGIERO, Maire.

Présents : MM. et Mmes les membres du conseil municipal à l'exception de :

Absents ayant donné procuration

Mme ALVAREZ a donné pouvoir à Mme ROGGIERO

M. QUINTIN a donné pouvoir à M. MEINI

M. BASSO a donné pouvoir à Mme OUARIT

M. FERRER a donné pouvoir à M. ALI-OGLOU

Absent excusé

Mme BONI

Secrétaire de Séance :

Corine CLAESSENS

OBJET DE LA DELIBERATION :

**PROGRAMME FORESTIER 2018 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL 13**

RAPPORTEUR : M. FRICKER

N°27/03/2018/15

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que l'ONF a préparé pour l'année 2018 un programme de travaux (Quartier La Vallongue) pour un montant HT de 12.040 €.

Ils peuvent faire l'objet d'une demande de subvention de 50 % auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de valider :

- le programme forestier préparé par l'ONF pour l'année 2018
- le plan de financement ci-dessous :

Financier	Taux	Montant total sollicité
CONSEIL DEPARTEMENTAL	50 %	6.020,00 €
AUTOFINANCEMENT	50 %	6.020,00 €
	TOTAL	12.040,00 €

Le conseil municipal après avoir entendu les explications de Madame le Maire,

A l'unanimité de ses membres,

- Approuve le programme forestier 2018 ainsi que son plan de financement
- Autorise Madame le Maire à déposer le dossier de subvention
- Donne délégation à Madame le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le mener à son terme.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Alice ROGGIERO

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT
BOUCHES-DU-RHONE

ARRONDISSEMENT
D'ARLES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE MOURIES



Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	22
Votants	26

L'an deux mille dix huit
Le 27 mars

Date de la convocation
20 mars 2017

A 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en réunion ordinaire, sous la présidence de Madame Alice ROGGIERO, Maire.

Présents : MM. et Mmes les membres du conseil municipal à l'exception de :

Absents ayant donné procuration

Mme ALVAREZ a donné pouvoir à Mme ROGGIERO

M. QUINTIN a donné pouvoir à M. MEINI

M. BASSO a donné pouvoir à Mme OUARIT

M. FERRER a donné pouvoir à M. ALI-OGLOU

Absent excusé

Mme BONI

Secrétaire de Séance :

Corine CLAESSENS

OBJET DE LA DELIBERATION :

CONTRATS D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

RAPPORTEUR : Mme ROGGIERO

N° 27/03/2018/16

Le contrat groupe d'assurance statutaire du CDG13 garantit les collectivités territoriales adhérentes contre les risques financiers découlant de leurs obligations statutaires (maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, accident de service...).

Le contrat groupe regroupe aujourd'hui près de 150 collectivités. Il est conclu pour une durée de quatre ans et arrivera à échéance le 31 décembre 2018. Le CDG13 va entamer une procédure de renégociation de son contrat selon les règles de la commande publique.

La commune de MOURIES soumise à l'obligation de mise en concurrence de ses contrats d'assurance peut se rallier à la mise en concurrence effectuée par le CDG13. La mission alors confiée au CDG13 doit être officialisée par une délibération, permettant à la collectivité d'éviter de conduire sa propre consultation d'assurance.

La procédure de consultation conduite par le CDG13 comprendra deux garanties :

- une garantie pour les agents relevant de l'IRCANTEC (stagiaire ou titulaire à temps non complet ou non titulaire de droit public)
- une garantie pour les agents relevant de la CNRACL.

La collectivité garde le choix de souscrire l'une ou l'autre des garanties, ou les deux.

S'agissant des garanties pour les agents de la CNRACL :

- un taux unique pour les collectivités de moins de 30 agents CNRACL ;
- un taux par risque souscrit pour les collectivités de plus de 30 agents CNRACL.

Les taux de cotisation obtenus seront présentés à la commune avant adhésion définitive au contrat groupe. A noter que toutes les collectivités, à l'issue de la consultation, garderont la faculté d'adhérer ou non.

Par ailleurs, les frais exposés au titre du présent contrat groupe feront l'objet d'un règlement à hauteur de 0.10% de la masse salariale de la collectivité à l'intention du CDG13 pendant toute la durée du contrat.

Compte-tenu de l'intérêt d'une consultation groupée, je vous propose de rallier la procédure engagée par le CDG13.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Assurances ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 26 alinéa 2 ;

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux.

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CDG13 en date du 20 décembre 2017 approuvant le renouvellement du contrat groupe d'assurance des risques statutaires,

Vu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

A l'unanimité de ses membres,

DECIDE de se joindre à la procédure de renégociation du contrat de groupe d'assurance que le CDG 13 va engager début 2018 conformément à l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Pour chaque catégorie d'agents (IRCANTEC, CNRACL), les assureurs consultés devront proposer à la commune ou l'établissement public une ou plusieurs formules.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans à effet au 1^{er} janvier 2019
- Régime du contrat : capitalisation.

Les frais exposés au titre du présent contrat groupe représentent 0.10% de la masse salariale de la collectivité à régler au CDG13 pendant toute la durée du contrat.

PREND ACTE que les taux de cotisation lui seront remis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat de groupe d'assurance souscrit par le CDG13 à compter du 1^{er} janvier 2019.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Alice ROGGIERO

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT
BOUCHES-DU-RHONE

ARRONDISSEMENT
D'ARLES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE MOURIES



Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	22
Votants	26

L'an deux mille dix huit
Le 27 mars

Date de la convocation
20 mars 2018

A 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en réunion ordinaire, sous la présidence de Madame Alice ROGGIERO, Maire.

Présents : MM. et Mmes les membres du conseil municipal à l'exception de :

Absents ayant donné procuration

Mme ALVAREZ a donné pouvoir à Mme ROGGIERO

M. QUINTIN a donné pouvoir à M. MEINI

M. BASSO a donné pouvoir à Mme OUARIT

M. FERRER a donné pouvoir à M. ALI-OGLOU

Absent excusé

Mme BONI

Secrétaire de Séance :

Corine CLAESSENS

OBJET DE LA DELIBERATION :

**MISE EN CONCURRENCE RELATIVE À LA PARTICIPATION
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE LEURS
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS AU FINANCEMENT DE LA
PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE DE LEURS
AGENTS, PAR LE CDG 13.**

RAPPORTEUR : M. BLANC

N° 27/03/2018/17

Le Maire informe les membres du conseil municipal :

Le décret n° 20111-1474, du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, ainsi que les arrêtés qui y sont attachés, permettent aux employeurs publics territoriaux de participer à l'acquisition par les agents de garanties d'assurance complémentaire santé et/ou prévoyance.

Cette participation reste facultative pour les collectivités.

L'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 prévoit que les centres de gestion peuvent souscrire, pour le compte des collectivités et établissements de leur ressort et qui le demandent, une convention de participation, dans les domaines de la santé et de la prévoyance, dans le cadre de l'aide à la protection sociale complémentaire des agents.

Le centre de gestion des Bouches-du-Rhône, depuis 7 ans, s'est engagé aux côtés des collectivités en matière de Santé et de Prévoyance permettant ainsi, grâce aux conventions de participation conclues en 2012 à 57 collectivités et près de 6200 bénéficiaires en santé, et 4500 agents en Prévoyance, de bénéficier d'une couverture complète et performante.

Le conseil d'administration du CDG13 a décidé, par délibération n°33/17 du 20 décembre 2017, de lancer une nouvelle mise en concurrence **en mars 2018 pour un effet au 1^{er} janvier 2019**, afin de sélectionner de nouveaux opérateurs pour poursuivre cette protection sociale complémentaire.

Cette procédure a vocation de permettre :

- à tout employeur public territorial du département des Bouches-du-Rhône d'adhérer à un service mutualisé de conventions de participation en santé et/ou prévoyance,
- à tout agent d'un employeur public territorial ayant adhéré à ce service d'accéder à une offre potentiellement attractive du fait de la mutualisation des risques, en garanties santé et/ou prévoyance, en raison de la participation financière de son employeur, et ce pour une couverture à effet du 1^{er} janvier 2019.

Le Maire précise qu'afin de pouvoir envisager de recourir au service dans un objectif de meilleure couverture sociale des agents, il convient de donner mandat préalable au CDG13 pour mener à bien la mise en concurrence pour les risques santé et prévoyance, étant entendu que l'adhésion au service reste libre à l'issue de la consultation.

Le Maire indique que la réalisation du service s'effectuera selon les termes de la notice de présentation fournie par le CDG13.

Après discussion, le conseil décide à l'unanimité :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 25 prévoyant que les centres de gestion peuvent souscrire, pour le compte des collectivités et établissements de leur ressort et qui le demandent, une convention de participation, dans les domaines de la santé et de la prévoyance, dans le cadre de l'aide à la protection sociale complémentaire des agents.

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents.

Vu la délibération n°33/17 du Conseil d'Administration du CDG13 en date du 20 décembre 2017 approuvant le lancement d'une consultation pour la passation d'une convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire ;

Vu l'exposé du Maire ;

Vu les documents transmis ;

Article 1 :

D'accorder mandat au CDG13 pour l'appel à concurrence en assurance complémentaire santé :

- donne mandat au CDG13 pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la conclusion d'une convention de participation en assurance complémentaire santé, étant entendu que l'adhésion de l'employeur reste libre à l'issue de la consultation menée par le CDG13,

D'accorder mandat au CDG 13 pour l'appel à concurrence en assurance complémentaire prévoyance :

- donne mandat au CDG13 pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la conclusion d'une convention de participation en assurance complémentaire prévoyance, étant entendu que l'adhésion de l'employeur reste libre à l'issue de la consultation menée par le CDG13,

Article 2 : La Commune prend acte que les caractéristiques précises, prestataires, garanties et tarifs, lui seront communiqués au terme de la procédure engagée par le CDG13 pour lui permettre de décider de son adhésions et des modalités de cette adhésion.

Pour chacune des assurances complémentaires, plusieurs formules seront proposées à la commune.

Durée du contrat : 6 ans, à effet au 1^{er} janvier 2019, renouvelable un an.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Alice ROGGIERO

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT
BOUCHES-DU-RHONE

ARRONDISSEMENT
D'ARLES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE MOURIES



Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	22
Votants	26

L'an deux mille dix huit
Le 27 mars

Date de la convocation
20 mars 2018

A 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en réunion ordinaire, sous la présidence de Madame Alice ROGGIERO, Maire.

Présents : MM. et Mmes les membres du conseil municipal à l'exception de :

Absents ayant donné procuration

Mme ALVAREZ a donné pouvoir à Mme ROGGIERO

M. QUINTIN a donné pouvoir à M. MEINI

M. BASSO a donné pouvoir à Mme OUARIT

M. FERRER a donné pouvoir à M. ALI-OGLOU

Absent excusé

Mme BONI

Secrétaire de Séance :

Corine CLAESSENS

OBJET DE LA DELIBERATION :
DEMANDE DE VERSEMENT DU FORFAIT COMMUNAL SCOLAIRE
HORS COMMUNE PAR L'ECOLE PRIVEE DU SACRE CŒUR DE SAINT
MARTIN DE CRAU
RAPPORTEUR : Mme ROGGIERO
N° 27/03/2018/18

Par courrier en date du 1^{er} février 2018, l'école privée du sacré cœur de Saint-Martin-de-Crau a saisi le conseil municipal. En effet, pour lui permettre une gestion financière et rigoureuse, l'école souhaiterait que la municipalité, étudie et statue sur la possibilité de verser le montant du forfait communal scolaire hors commune, à cet établissement privé sous contrat d'association. Trois enfants d'une famille domiciliée sur Mouries sont scolarisés depuis la rentrée scolaire en classe de maternelle et primaire.

En 2008, la loi CARLE validée par le conseil constitutionnel institue une parité entre l'école privée et l'école publique laïque. Le texte prévoit que les communes de résidence seront tenues de contribuer au financement de la scolarité de tous les enfants de sa commune, qu'ils soient scolarisés sur la commune ou hors commune.

Une commune où résident les enfants scolarisés dans des écoles privées hors de son territoire devra contribuer au financement de ces écoles dans les quatre cas :

- si la commune de résidence ne dispose pas des capacités d'accueil suffisantes dans son école publique
- pour obligations professionnelles des parents dans les communes n'assurant pas la restauration et la garde d'enfants

- s'il y a inscription d'un frère ou d'une sœur dans un établissement scolaire de la même commune
- pour raisons médicales.

Cette loi concerne que très peu d'élèves car la plupart des situations des familles dont les enfants sont scolarisés hors de leur commune, ne répondent pas aux critères qu'impose la loi.

Toutefois, les communes de résidence gardent la liberté de contribuer au financement de la scolarité d'un élève fréquentant une école primaire privée sous contrat d'association et hors commune.

Le conseil municipal après avoir entendu les explications de Madame le Maire,

A l'unanimité de ses membres,

Décide de ne pas participer au financement sollicité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Alice ROGGIERO

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT
BOUCHES-DU-RHONE

ARRONDISSEMENT
D'ARLES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE MOURIES



Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	22
Votants	26

L'an deux mille dix huit
Le 27 mars

Date de la convocation
20 mars 2018

A 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en réunion ordinaire, sous la présidence de Madame Alice ROGGIERO, Maire.

Présents : MM. et Mmes les membres du conseil municipal à l'exception de :

Absents ayant donné procuration

Mme ALVAREZ a donné pouvoir à Mme ROGGIERO

M. QUINTIN a donné pouvoir à M. MEINI

M. BASSO a donné pouvoir à Mme OUARIT

M. FERRER a donné pouvoir à M. ALI-OGLOU

Absent excusé

Mme BONI

Secrétaire de Séance :

Corine CLAESSENS

OBJET DE LA DELIBERATION :

**MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION FETES
ET ASSOCIATIONS**

RAPPORTEUR : Mme ROGGIERO

N° 27/03/2018/19

Le 5 mars 2018, M. Grégory ALI OGLOU a adressé un mail aux membres du conseil municipal, pour proposer d'intégrer la commission des festivités.

Celle-ci, avec Mme BONI comme Adjoint responsable, est composée à ce jour de: Mmes ALVAREZ, ARNOUX, ROUX, MODELEWSKI, et de MM. ANKRI, JAUBERT, LIBERATO.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir valider la modification de la composition de ladite commission.

Le conseil municipal ouï l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

Valide la composition de la commission « Fêtes et Associations » :

Mme BONI comme Adjoint responsable, Mmes ALVAREZ, ARNOUX, ROUX, MODELEWSKI, et de MM. ANKRI, JAUBERT, LIBERATO, ALI-OGLOU.

Charge Madame le Maire de toutes les formalités nécessaires à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Alice ROGGIERO

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT
BOUCHES-DU-RHONE

ARRONDISSEMENT
D'ARLES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE MOURIES



Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	22
Votants	26

L'an deux mille dix huit
Le 27 mars

Date de la convocation
20 mars 2018

A 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en réunion ordinaire, sous la présidence de Madame Alice ROGGIERO, Maire.

Présents : MM. et Mmes les membres du conseil municipal à l'exception de :

Absents ayant donné procuration

Mme ALVAREZ a donné pouvoir à Mme ROGGIERO

M. QUINTIN a donné pouvoir à M. MEINI

M. BASSO a donné pouvoir à Mme OUARIT

M. FERRER a donné pouvoir à M. ALI-OGLOU

Absent excusé

Mme BONI

Secrétaire de Séance :

Corine CLAESSENS

OBJET DE LA DELIBERATION :
ORGANISATION DE LA FETE VOTIVE / JOUR DE L'AIOLI
RAPPORTEUR : Mme ROGGIERO
N° 27/03/2018/20

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que ce dossier a fait l'objet d'une délibération n°7, le 16 février 2018, et dans cette dernière il était précisé : « les modalités d'organisation de la journée de l'aïoli feront l'objet d'une délibération lors d'un prochain Conseil Municipal, après la réunion d'harmonisation avec les élus des communes voisines qui se tiendra le 23 février 2018 ».

La réunion s'est déroulée comme prévu en présence de représentants des communes de Paradou, Aureille, Maussane, Mouriès et des commandants de gendarmerie des Baux et d'Eyguières.

Les principales conclusions prises en harmonie avec les communes citées ci-dessous sont les suivantes :

- Chaque soir de la fête, fermeture des bars et arrêt de la musique à 1 h 30,
- Arrêté municipal interdisant le transport d'alcool par les mineurs sur tout le territoire de la commune.
- Le jour de l'aïoli :
 - fermeture ferme et définitive des bars à 16 h 30 et arrêt de la musique, plus de réouverture.
 - animation par un orchestre et non un DJ.
 - arrêté municipal n'autorisant la vente d'alcool que de 11 h à 16 h 30.

Le Conseil municipal est appelé à se prononcer à ce sujet.

Le Conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré, décide **d'approuver** :

POUR : 25

ABSTENTION : 1 (M. AYALA)

- Chaque soir de la fête, fermeture des bars et arrêt de la musique à 1 h 30,
- Arrêté municipal interdisant le transport d'alcool par les mineurs sur tout le territoire de la commune pendant la durée de la fête

- Le jour de l'aïoli :
 - fermeture ferme et définitive des bars à 16 h 30 et arrêt de la musique, plus de réouverture.
 - animation par un orchestre et non un DJ.
 - arrêté municipal n'autorisant la vente d'alcool que de 11 h à 16 h 30.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Alice ROGGIERO

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT
BOUCHES-DU-RHONE

ARRONDISSEMENT
D'ARLES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE MOURIES



Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	22
Votants	26

L'an deux mille dix huit
Le 27 mars

Date de la convocation
20 mars 2018

A 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en réunion ordinaire, sous la présidence de Madame Alice ROGGIERO, Maire.

Présents : MM. et Mmes les membres du conseil municipal à l'exception de :

Absents ayant donné procuration

Mme ALVAREZ a donné pouvoir à Mme ROGGIERO

M. QUINTIN a donné pouvoir à M. MEINI

M. BASSO a donné pouvoir à Mme OUARIT

M. FERRER a donné pouvoir à M. ALI-OGLOU

Absent excusé

Mme BONI

Secrétaire de Séance :

Corine CLAESSENS

OBJET DE LA DELIBERATION :

**EVOLUTION DES HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MEDIATHEQUE -
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DIRECTION REGIONALE DES
AFFAIRES CULTURELLES**

RAPPORTEUR : M. BLANC

N° 27/03/2018/21

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le gouvernement souhaite l'extension des horaires des médiathèques afin d'optimiser l'accès à la culture. Pour aider les collectivités, une participation financière des services de l'Etat pourrait être obtenue.

De notre côté, il est à souligner que les tâches administratives relatives aux dossiers de carte grise, carte d'identité, passeport ne se font plus à l'accueil de la mairie mais essentiellement par internet.

Dans ces conditions il est envisagé de détacher, pendant quelques heures, avec son accord, un personnel auprès de la médiathèque et ainsi pouvoir augmenter ses horaires d'ouverture.

Une délibération de principe de notre Assemblée doit être produite sur ce sujet, afin qu'un dossier puisse être déposé en ce sens auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Le Conseil municipal est appelé à se prononcer à ce sujet.

Le Conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **d'approuver** l'évolution des horaires d'ouverture de la médiathèque,
- **d'autoriser** Madame le Maire à signer, en tant que personne responsable, l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre du dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Alice ROGGIERO